

Programme de formation

Intitulé de la formation : FORMATION « GESTION LOCATIVE » (conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)

FORMATRICE : Mme GRAZIANO

Objectifs du module :

Permettre de :

- ▶ Maîtriser les nouvelles règles qui régissent la location,
- ▶ Apprendre à rédiger les baux et les états des lieux,
- ▶ Maîtriser les techniques de location immobilière.

Public et pré requis :

- Taille du groupe : minimum 4 à 12 personnes.
- Type de public : Professions immobilières.
- Niveau de connaissance préalable requis : Connaissance en droit.

Modalités techniques et pédagogiques :

- Supports et matériels utilisés : Outils informatiques et/ou diaporama
- Documents remis : Dossier pédagogique
- Intervenant : Professionnel de l'immobilier

Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Evaluation des compétences

Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation de la formation

Modalités de déroulement :

Durée : 14 heures

Date : à définir

Lieu : CFP Montplaisir

Prix : 480€ / personne

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

JOUR 1 : 9h – 12h / 13h- 17h

Elaboration du cadre juridique de la location immobilière :

- le bien
- les obligations du bailleur et du locataire

Le bail d'habitation ou mixte :

- Le champ de la loi du 06/07/1989, forme et contenu du contrat de bail,
- Les obligations des parties,
- La durée,
- La fixation du loyer,
- Les conditions générales du contrat de bail,
- La résiliation et les divers congés,
- Le droit de préemption du locataire en cas de congé.

Les autres baux d'habitation ou professionnel :

- Location meublée, saisonnière,
- Bail professionnel,

JOUR 2 : 9h – 12h / 13h- 17h

Les particularités communes à l'ensemble des baux d'habitation :

- Les diagnostics techniques,
- Les états des lieux : entrée / sortie,
- Les garanties des loyers et le cautionnement.

Les apports de la loi ALUR en matière de location :

- Nouveau contrat,
- Les mentions obligatoires et encadrement des loyers.

La mise en place du mandat de location avec le bailleur :

- Le statut,
- La rémunération,
- Le démembrement,
- Le mandat,
- L'assurance.